

L'écho de Montailoux

Numéro 92 - Printemps 2025

Dossier p.7
**Dispositif de participation
citoyenne : tous mobilisés !**

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Edito	3
Retour en images	4
Agenda	6
Départ en retraite de Mme RUBIN	6
35e anniversaire du jumelage	7

DOSSIER

Dispositif de participation citoyenne	7
Renforcer la sécurité sur le territoire communal avec la participation citoyenne!	
Qu'est-ce que c'est que ce dispositif?	
Participation citoyenne: De quoi parle-t-on?	
Comment ça marche?	

VIE MUNICIPALE

Délibérations prises	9
Travaux: points sur les avancées	11
Visite du Sivalor	13
Opération de mise en conformité du cimetière communal	14
Urbanisme: quelques rappels!	16

VIE LOCALE

La carte Oûra pour tous les transports!	17
Jardin partagé: inscrivez-vous!	17

VIE INTERCOMMUNALE

SIVU Beaupré	18
La maison du Salève	21
Aide à l'achat d'un vélo	23
Nouvelle application mobile intercommunale	24
15 nouveaux arrêts pour la ligne HéLéman	25

VIE ASSOCIATIVE

Repas de la paroisse, un succès!	26
Union Salève Foot	27
Fit'nFight	28

INFOS UTILES

État civil	30
Horaires de la déchèterie	30
Recensement des frontaliers	30

MENTIONS LÉGALES

Bulletin municipal édité par la Mairie de Présilly
Directeur de publication : Nicolas DUPERRET
Rédaction : Tony PORRET, Nicolas DUPERRET, Dominique ROULLET, Laurent DUPAIN, Danielle MAXIT, Anaïs VULLIET
Photos : Jean COUTURIER, Tony PORRET, Adobe Stock, Freepik
Mise en page et impression : Villi® - 74160 Beaumont



ÉDITO

Chères Présilliennes,
Chers Présilliens,

Le printemps est désormais bien installé, apportant avec lui ses couleurs bucoliques et ses parfums enivrants qui égayent notre quotidien.

Ce début d'année a cependant été marqué par un événement inattendu et heureusement sans gravité pour la population: une pollution est survenue le jeudi 27 janvier 2025 en fin d'après-midi. Grâce à la réactivité des agents de la commune, de la Communauté de Communes du Genevois, de quelques bénévoles et des élus de Présilly, nous avons pu réagir rapidement. Des packs d'eau ont été distribués à de nombreuses familles, notamment aux personnes âgées.

En moins de 45 minutes, deux points de distribution d'eau en bouteille étaient opérationnels, et ont fonctionné jusqu'à 22h, pendant trois jours consécutifs.

Cet épisode nous rappelle l'importance de disposer de coordonnées à jour: si ce n'est pas encore fait, merci de bien vouloir actualiser vos informations téléphoniques à la CCG (portable afin d'être averti lors d'éventuels problèmes) <https://abonnes.cc-genevois.fr/#/connexion!>

Un grand merci à tous les acteurs mobilisés durant cette opération, qui ont su faire preuve de solidarité.

Parallèlement, les projets de la commune avancent de manière concrète. Depuis le 6 mars 2025, les travaux de restructuration et de requalification de la Route du Moulin au Petit Châble ont débuté.

Trois entreprises sont mobilisées sur le chantier afin de réduire au maximum la durée des nuisances.

Après six bons mois de travaux, la phase principale devrait toucher à sa fin.

Ces aménagements permettront de sécuriser les déplacements des promeneurs, cyclistes, collégiens et lycéens.

Au final, la commune de Présilly aura réalisé plusieurs actions majeures:

- L'enfouissement des réseaux télécoms et électriques, rendu possible grâce au soutien technique et financier du Syane,
- La reprise du canal du ruisseau des Vernants, avec la pose d'un tuyau en béton rectangulaire 2,5 fois plus grand, à la suite d'une étude hydraulique,
- L'aménagement d'un arrêt de bus scolaire sécurisé, conforme aux normes d'accessibilité PMR,
- Le recalibrage de la route afin d'aménager des ralentisseurs,
- Et enfin, nous avons permis la création d'une voie verte dite « des 5 lacs ».

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le soutien du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des services de l'État.

D'avance merci à tous ceux qui sont impactés par les travaux pour leur patience et leur compréhension tout particulièrement aux agriculteurs impactés par les travaux en période de fenaisons.

En ce qui concerne la vidéoprotection, l'appel d'offres est désormais ouvert. Ce projet est mené en coopération avec les communes voisines, dans une démarche mutualisée. Le déploiement s'effectuera par phase et pourrait débuter dès l'automne 2025. Un grand merci à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aux services de l'État pour les subventions obtenues dans le cadre de cet aménagement.

Enfin, concernant la salle polyvalente, une étude a été menée afin d'évaluer le coût d'une réhabilitation thermique accompagnée d'une petite extension.

Malgré des soutiens financiers nous devons débattre en conseil municipal de juin 2025 de la suite à donner à ce dossier.

Il est essentiel d'engager des efforts pour réduire la consommation énergétique de nos bâtiments communaux, avant que ces mesures ne deviennent une obligation imposée par l'État.

Bien amicalement,

*Le Maire,
Nicolas Duperret*



RETOUR EN IMAGES

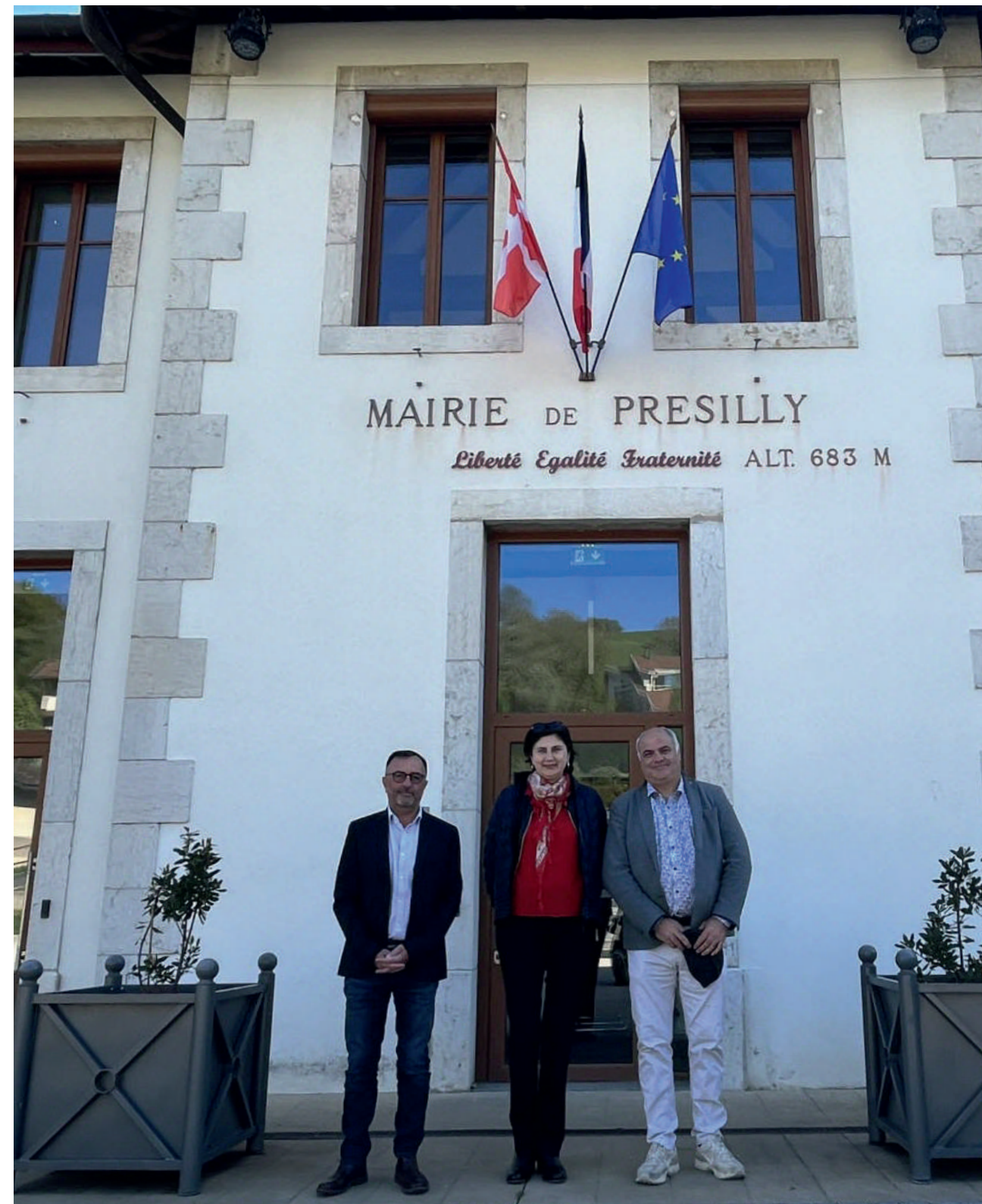
CÉRÉMONIE DES VŒUX

Comme chaque année, Monsieur le Maire et son conseil municipal ont eu le plaisir de vous accueillir à l'occasion de la Cérémonie des Voeux, traditionnellement clôturée par un verre de l'amitié!



VISITE DE MME ISABELLE ARRIGHI, SOUS-PRÉFÈTE DE SAINT-JULIEN

Le 25 avril dernier, Monsieur le Maire et Monsieur Laurent DUPAIN ont pu accueillir Madame Isabelle ARRIGHI, Sous-Préfète de Saint-Julien, afin de lui présenter les nombreux projets en cours sur le territoire communal, ainsi que les spécificités de Présilly !



À VOS AGENDAS



EN ROUTE VERS OCTOBRE ROSE 2025

L'édition 2025 de la balade gourmande en faveur d'octobre rose aura lieu le dimanche 12 octobre. Les modalités d'inscriptions et détails pratiques vous seront communiqués via les affichages et sites internet quelques semaines avant l'évènement.



Pour rappel, l'édition 2024, organisée par les communes de Beaumont, Chênex, Feigères, Neydens, Présilly et Vers a rassemblé plus de 350 marcheurs et permis de récolter la somme de 11 100 € que se sont partagées deux associations qui travaillent pour la prévention et l'accompagnement des femmes souffrant d'un cancer du sein. Cette année, les dons ont été remis le 24 janvier lors de la cérémonie des vœux de Neydens au « Comité féminin des Savoie pour le dépistage du cancer du sein » et à l'association « Jeune et Rose ».



LE JUMELAGE AVEC MÖSSINGEN FÊTE SES 35 ANS !



Du 3 au 5 octobre prochain, nous aurons l'opportunité de célébrer les 35 ans du jumelage qui unit les 17 communes qui composent la Communauté de Communes du Genevois à la ville de Mössingen.

Vous souhaitez participer à l'accueil de cette délégation ?

Contactez : jumelage@cc-genevois.fr



REPAS DES AÎNÉS 2025

Suite à la défection du groupe des Aînés de Présilly-Jura et du nombre réduit d'inscrits à Présilly Haute-Savoie, le repas prévu le 31 mai a été annulé. Nous travaillons sur une nouvelle proposition pour l'automne et vous en donnerons les détails dès que tout sera organisé.

DÉPART EN RETRAITE DE MME RUBIN

Le 5 juillet 2025, commenceront pour moi des vacances perpétuelles.

De la classe unique de Présilly en 1995 à la direction de l'école Beaupré jusqu'à juillet 2025, voilà 30 ans que je pratique mon métier avec passion et bonheur. J'ai adoré enseigner dans les différents niveaux, travailler avec les enfants qui m'ont tant donné en retour. C'est pourquoi, je n'envisage pas de fêter ce départ sans avoir à mes côtés des élèves d'hier et d'aujourd'hui, pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent.

Je vous propose de nous retrouver **le 4 juillet vers 18h à l'école de Beaupré** autour d'un buffet canadien (chacun apportant un petit truc à grignoter) et j'offrirai les boissons.

Je vous remercie de me confirmer votre présence à l'adresse mail de l'école (ce.0741587Y@ac-grenoble.fr) au plus tard le 20 juin.

À très bientôt j'espère.

Mme RUBIN Laurence



DOSSIER

DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE : TOUSMOBILISÉS !



Après d'autres communes du territoire, Présilly fait le choix de s'engager dans le dispositif de participation citoyenne, aux côtés de la Gendarmerie Nationale. L'objectif ? Lutter contre les incivilités et la hausse des cambriolages sur notre territoire.

RENFORCEZ LA SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AVEC LA PARTICIPATION CITOYENNE !

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

QU'EST-CE QUE C'EST QUE CE DISPOSITIF ?

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

Cette action s'intègre dans la lutte contre la délinquance et notamment contre les vols, qui constitue une priorité pour les services de l'État. Mis en place dans les communes, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

PARTICIPATION CITOYENNE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Ce protocole est signé par le Préfet territorialement compétent, le Maire de la commune et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au procureur de la République.



Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le maire

Le maire anime le dispositif en partenariat avec la gendarmerie nationale. Il pourra, le cas échéant, y associer le service de police municipale.

Les citoyens référents

Dans la commune, un ou plusieurs citoyens référents seront choisis par le maire, en collaboration avec la gendarmerie, sur la base du volontariat, du bénévolat, de la disponibilité et de l'honorabilité.

Ces citoyens recevront une formation spécifique grâce à la gendarmerie sur les éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité, les actes de prévention et les bons réflexes à face à une situation anormale.

Ils seront chargés de faire remonter au gendarme référent des faits signalés ou dont ils seraient témoins qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Gendarmerie nationale, afin de

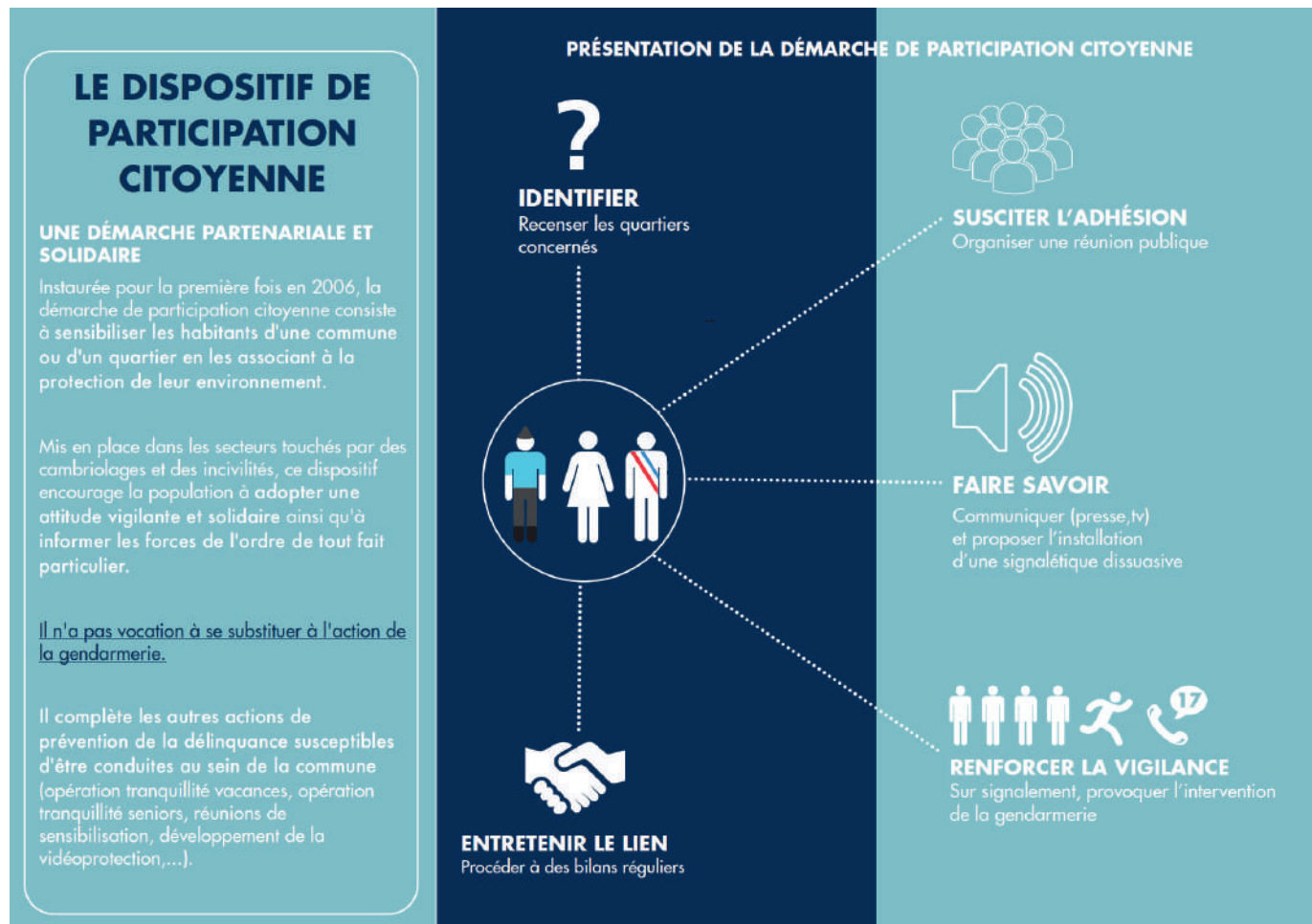
préserver la sécurité des personnes et des biens. L'action des citoyens référents ne se substitue pas à celle de la gendarmerie et ceux-ci ne devront donc pas utiliser ses modes d'actions.

La Gendarmerie

La Gendarmerie désigne un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Inscrivez-vous

Informations et inscriptions auprès de la Mairie
Téléphone : 04 50 04 42 50
Email : mairie@presilly.fr



VIE MUNICIPALE

DÉLIBÉRATIONS PRISES



FINANCES

Vote du budget 2025

Après un travail présenté en réunion de la commission finances lors de la séance du 28 janvier 2025, 18 février 2025 et la réunion du 03 mars 2025, le budget primitif 2025, écritures réelles et d'ordres, s'équilibre comme suit:

- En section de Fonctionnement à : 2 739 141,11€
- En section d'Investissement à : 3 260 072,66€

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANTS
011	Charges à caractère général	489 991,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	310 500,00
014	Atténuation de produits	28 000,00
65	Autres charges de gestion courante	409 600,00
66	Charges financières	22 400,00
67	Charges exceptionnelles	1 650,00
68	Dotations	139 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 168 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	170 000,00
TOTAL		2 739 141,11

RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLES	MONTANTS
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 498 227,31
013	Atténuation de charges	4 600,00
70	Vente de produits, prestations des services, marchandises	3 900,00
73	Produits issus de la fiscalité	248 950,00
731	Fiscalité locale	445 000,00
74	Subvention d'exploitation	523 783,80
75	Autres produits de gestion	14 680,00
TOTAL		2 739 141,11

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les dépenses de gestion du quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et le Département.

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à l'entretien de la commune et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement 2025 représente 1 401 141.10 € auxquels doivent être ajoutées les écritures d'ordre budgétaire, les dotations d'amortissements d'un montant prévisionnel de 170 000.00€ ainsi que le virement à la section d'investissement en recette, d'un montant de 1 168 000.00€.

Au final, l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

À la clôture de l'exercice 2024, les résultats cumulés de la section de fonctionnement sont de 1 663 912.77 €, avec un résultat de l'exercice 2024 de 246 105.18 €.

L'Excédent de fonctionnement reporté 2024 d'un montant doit couvrir le besoin de financement et atteint 165 685,46€ (déficit cumulé en investissement de 26 759.30€ et les restes à réalisés en dépense d'investissement pour un montant de 138 926.16€) et doit être couvert à minima par des crédits budgétaires en recettes d'investissement au compte 1068-chap 10 (section investissement-recettes). L'excédent de fonctionnement reporté est donc égale au résultat de fonctionnement diminué du montant reporté au compte 1068.

Section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus délivrées par les collectivités : Europe, État, Région, Département, Intercommunalité.

DEPENSES		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANTS
001	Déficit d'investissement reporté	26 759,30
13	Subvention d'investissement	4 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 400,00
20	Immobilisations incorporelles	49 260,00
204	Subventions d'équipements versés	29 000,00
21	Immobilisations corporelles	272 546,96
23	Immobilisations en cours	2 636 665,20
27	Autres immobilisations financières	14 234,00
458107	Opération pour compte de tiers	4 250,00
458108	Opération pour compte de tiers	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	102 157,20
TOTAL		3 260 072,66
RECETTES		
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANTS
021	Virement de la section de fonctionnement	1 168 000,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves	181 445,46
13	Subvention d'investissement	1 229 220,00
16	Emprunts et dettes	400 000,00
458207	Opération pour compte de tiers	4 250,00
458208	Opération pour compte de tiers	5 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	170 000,00
041	Opérations patrimoniales	102 157,20
TOTAL		3 260 072,66

Approbation du tableau des effectifs 2025

FILIERE	Cadre d'emploi	Grade	CATEGORIE	NOMBRE DE POSTES	QUOTITE POSTES	ETP POSTE OCCUPE	STATUT POSTE POURVU
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	100%	1	Titulaire
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	100%	1	Titulaire
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	100%	0.8	Contractuel
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	1	100%	0	Titulaire
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2ème classe	C	2	100%	2	Contractuel

SOCIAL

Subvention aux associations

ASSOCIATIONS	MONTANTS DES SUBVENTIONS
ACCORDERIE	100.00
AFN SECTION SALEVE (association des anciens combattants)	200.00
ALLIANCE GENEVOIS JUDO74	120.00
AINES DE MONTAILLOUX	500.00
ALFAA GHS	200.00
ALMA 74	50.00
AMICALES DES OMBELLES	200.00
APE BEAUPRE	1 000.00
ASSAD	377,10
ASJ74	120.00
BAL MUSETTE	200.00
BANQUE ALIMENTAIRE DE HTE SAVOIE	170.00
BIBLIOTHEQUE DU CHABLE	500.00
COMITE DES FETES FEIGERES	500.00
FRANCE ADOT	100.00
FRANCE ALZHEIMER HTE SAVOIE	100.00
GROUPEMENT DE LA LOUVETERIE	50.00
LES BALLADINS DU CHATEAU Présilly 39270	200.00
LOCOMOTIVE	50.00
MFR VULBENS	50.00
NEZ ROUGE - ONR74	50.00
PREVENTION ROUTIERE	250.00
PROTECTION CIVILE 74	50.00
RESTAURANTS DU CŒUR	250.00

AUTRE

La commune de St-Julien-en-Genevois est désigné coordonnateur du groupement de commande relatif aux travaux de déploiement et maintenance du dispositif de vidéoprotection. En effet, considérant la volonté des 6 communes membres de la Police Pluricommunale du Salève, ce déploiement réfléchi avec les forces de l'ordre a abouti à la création d'un véritable maillage territorial stratégique visant à améliorer la sécurité des habitants et à lutter contre la délinquance.

TRAVAUX : POINTS SUR LES AVANCÉES

RÉFECTION DE LA ROUTE DES MOULINS « SECTEUR PETIT-CHÂBLE »

Les travaux de réfection de voirie ont été engagés le premier mars 2025.

Pour rappel, ces travaux consistent à :

- Élargir la voirie existante pour créer une voie verte séparées de la voie routière (dans la même philosophie que l'aménagement réalisé sur la route du Petit-Châble déjà rénovée)
- Rénover et redimensionner l'ouvrage permettant la traversée du nant des Vernants
- Créer un arrêt de bus sécurisé au centre de ce tronçon
- Refaire à neuf l'intégralité de la voirie

Retour en image sur la première phase des travaux :

Ce projet est possible par l'obtention de subventions réduisant de manière significative la part financière à la charge de la commune.



Co-financeurs :

Les travaux de la route du moulin ont été possibles avec le soutien des partenaires : l'État Préfecture de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

Montants des participations :
État, dispositif DSIL : 200 000 €
Région et Département (à part égale, projet « itinéraire des 5 lacs ») : 673 575,90 €
Département, dispositif CDAS 2024 : 100 000 €
Département, amendes de police : 9 000 €

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE ENGAGÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU GENEVOIS:

Depuis le 21 avril, la Communauté de Commune du Genevois (CCG) a entrepris des travaux de renouvellement de la conduite communautaire d'eau potable sur le haut de la route de Thouvet.

Ces travaux vont consister à remplacer et déplacer la colonne d'eau ainsi que la colonne de refoulement du secteur. En effet, ces colonnes sont vétustes. De plus, à ce jour, une partie du tracé (voir le plan joint) commun empreinte des parcelles privées rendant compliqué la maintenance de celles-ci.

Les travaux vont donc consister à :

- Mettre en place les colonnes neuves sous le tracé de la route du Thouvet
- Se raccorder aux colonnes existantes au niveau de ces 2 points
- Mettre hors service les colonnes existantes

La fin des travaux est prévue pour début février 2026. Durant toute la période, la route du Thouvet va rester barrée à la circulation.

La commune de Présilly va profiter de ces travaux pour mettre le hameau du Thouvet en conformité avec le règlement Départemental de la défense extérieure contre l'incendie.

Pour se faire, un poteau incendie va être mis en place au niveau de la «ferme SALINAS».



PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE:

Des études « avant-projet » de rénovation de notre salle polyvalente ont été réalisées en 2025.

Elles confirment la vétusté phonique et énergétique du bâtiment.

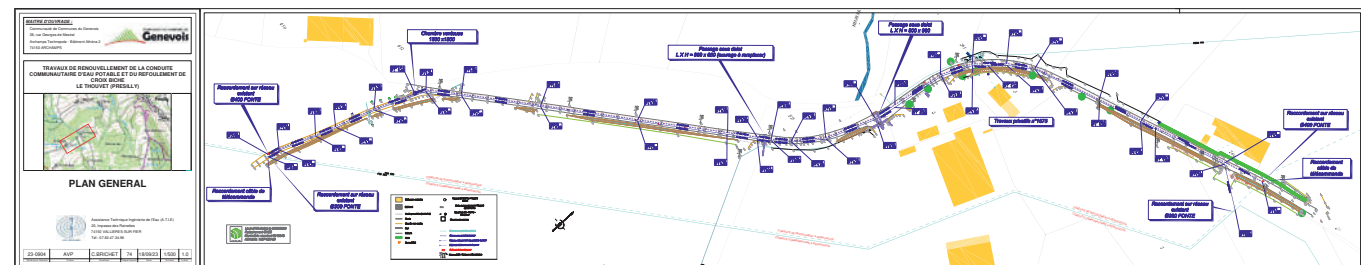
Afin de répondre à ces problématiques, Nous allons donc faire chiffrer les travaux suivants :

La réhabilitation thermique : isolation des murs et de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'un système de chauffage performant et moins énergivore.

La réhabilitation phonique : installation de matériaux absorbants au plafond et sur les murs, afin d'améliorer le confort acoustique et de limiter la résonance lors des événements.

La mise aux normes d'accessibilité : adaptation des sanitaires, élargissement des accès (notamment au niveau de l'accueil).

Nous voulons que ce projet soit utile, durable et soutenable pour notre budget communal. Nous allons donc avancer en gardant scrupuleusement en tête les trois points précités.



VISITE DU SIVALOR

À l'invitation du SIVALOR, les élus ont pu se rendre à Bellegarde pour visiter le site de recyclage des déchets. Pour rappel, le Syndicat Intercommunal de VALORisation, est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui a pour missions de valoriser les déchets des ménages, et de sensibiliser le public à une meilleure gestion des déchets.

Cette structure est dirigée par un Comité Syndical de 48 élus et regroupe 10 EPCI :

- 3 Agglomérations (Annemasse, Pays de Gex, Haut Bugey)
- 7 communautés de communes (Terre Valserhône, Genevois, Usses et Rhône, Pays Rochois, Vallée Verte, Arve et Salève, et Rumilly Terre de Savoie)

Le SIVALOR travaille quotidiennement pour offrir une seconde vie à vos déchets ménagers.



OPÉRATION DE MISE EN CONFORMITÉ DU CIMETIÈRE COMMUNAL

En application de la législation funéraire et dans un souci de préservation de l'aspect général et fonctionnel du cimetière, la commune souhaite s'engager dans un programme de mise en conformité de ce dernier.

QUE DIT LA LOI ?

Chaque commune doit posséder au moins un terrain consacré à l'inhumation des morts. Le Maire est responsable de sa gestion dans le cadre de ses pouvoirs de police. Le règlement intérieur régit son fonctionnement.

L'inhumation en terrain commun est le service public que la commune doit obligatoirement assurer (article L. 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Des emplacements dans le cimetière sont attribués par le Maire et mis à la disposition de la famille du défunt à titre gratuit et temporaire pour l'inhumation sans titre de concession.

Conformément au règlement intérieur du cimetière, une rotation du terrain commun doit avoir lieu tous les cinq ans.

En plus du terrain commun, la commune peut proposer aux familles des concessions permettant ainsi à chacun de bénéficier d'un emplacement privatif au sein du cimetière (ou dans l'espace cinéraire) pour y fonder sa propre sépulture. Ces droits sont acquis moyennant le paiement d'une concession dont la durée et les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal de Présilly. (voir encart page suivante).



Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent en tant que de besoin le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent en tant que de besoin le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

POURQUOI ENGAGER CES TRAVAUX ?

La reprise des sépultures sans titres de concession dont l'inhumation date de plus de 5 ans doit être effectuée. On dénombre une soixantaine de sépultures ne disposant pas de titre de concessions sur l'ensemble du cimetière.

Dans un souci de respect des défunts et des familles, la reprise s'opérera en deux phases liées à l'antériorité des sépultures :

- Phase 1: reprise des sépultures situées dans l'ancien cimetière (échéance 2026)

Au-delà de l'aspect purement juridique, le relevé des sépultures dans cette partie du cimetière permettra de procéder à des travaux de drainage du site pour renforcer la structure du terrain et donc sa stabilité.

La commune souhaite ensuite diversifier les équipements proposés aux familles en implantant des caveaux doubles qui leur seront concédés dans la partie basse du cimetière (côté Église) et des cavurnes dans la partie située au-dessus du Monument aux Morts pour développer l'espace cinéraire. Ces travaux d'aménagement seront réalisés à partir de 2027 afin de laisser la terre se tasser convenablement.

- Phase 2: reprise des sépultures situées dans les rangées D à G (horizon 2028)

Cette procédure fera l'objet d'une procédure distincte. Des panneaux seront tout de même implantés au cimetière pour informer les familles.

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉGULARISATION AVANT REPRISE DES SÉPULTURES SANS CONCESSIONS RELEVANT DU TERRAIN COMMUN AU NIVEAU DE L'ANCIEN CIMETIÈRE

Soucieux de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, le Conseil Municipal a décidé, préalablement aux travaux de reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en Mairie et de prendre toutes dispositions qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts. À ce titre, elles disposent d'un délai pour se faire connaître allant jusqu'au 1^{er} mars 2026 pour les sépultures situées dans l'ancien cimetière.

En revanche, au terme de ce délai, la commune procédera à la reprise des sépultures en l'état et les restes seront ré-inhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».

La Commune souhaite diffuser largement l'information de cette procédure de reprise avec l'affichage d'un avis municipal ainsi qu'un communiqué explicatif en Mairie et au cimetière. Le site internet de la commune reprend par ailleurs tous ces éléments. Des panneaux seront également implantés au niveau des concessions concernées.

RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS ÉCHUES

Nous profitons de la parution de ce bulletin pour informer que plusieurs concessions arrivent ou sont arrivées à échéance.

Faute de connaissance, il nous est parfois très difficile de rentrer en contact avec les ayants-droits ou des membres de la famille.



Une affiche est apposée à l'entrée du cimetière indiquant les emplacements concernés par ce renouvellement. De même, une affichette a été apposée devant chaque concession. Toutes les personnes susceptibles de nous fournir des informations sur la famille ou les ayants-droits de ces concessions sont invitées à se faire connaître en Mairie.

TARIFS ET DURÉES DES CONCESSIONS

Afin de nous aider dans la recherche des descendants et des familles, nous avons fait appel à la mémoire vive de Présilly et nous tenons à remercier chaleureusement

Concessions	Durées	Montants
Adultes - Cimetière	30 ans	100 €
	50 ans	200 €
Enfants - Cimetière	30 ans	50 €
	50 ans	100 €
Colombarium	15 ans	500 €
	30 ans	1 000 €
Redevance forfaitaire pour dispersion dans le jardin du souvenir		50 €

Jean DUNAND, Roger DUPENLOUP ou encore Octave LAVARINI pour leur aide précieuse et pour leurs nombreux témoignages!

Vous l'aurez compris, la participation active de tout un chacun par la communication en Mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille est un élément fondamental pour mener à bien cette mission.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service cimetière de la commune par téléphone au 04.50.04.42.50 aux heures d'ouverture les lundis de 10h à 12h et les mercredis de 9h à 12h.

Des rendez-vous peuvent également être pris en-dehors de ces horaires.

URBANISME: QUELQUES RAPPELS!

URBANISME: DP, PC, PLU, DOC, DAACT, KÉZACO?

La plupart des projets nécessitent une demande d'autorisation d'urbanisme. C'est la nature du projet ainsi que sa surface qui déterminent si une demande est nécessaire. L'autorisation d'urbanisme est un document délivré par la Commune pour valider qu'un projet est bien conforme aux règles d'urbanisme en vigueur.

Le type d'autorisation dont vous avez besoin pour réaliser vos travaux dépend de la nature de votre projet et du lieu où il se situe; le PLU (Plan Local d'Urbanisme) fixe les règles d'aménagement et d'occupation des sols; Suivant le zonage de votre parcelle (Ua, Ub, A...), les règles d'urbanisme ne sont pas les mêmes. Le PLU de Présilly a été approuvé par le conseil municipal en date du 14 juin 2018. Vous pouvez le retrouver sur le site de la commune: Presilly.fr (onglet urbanisme).

Les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme sont à déposer sur le portail usager de la CC du genevois: <https://sve-cc-genevois.sirap.fr> ou à l'accueil de la Mairie, en papier, en double exemplaires.

Quand vous détenez un PC (Permis de Construire) ou un PA (Permis d'Aménager), vous devez déclarer l'ouverture de votre chantier à la Mairie: vous devez alors déposer la DROC (Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier) dès le commencement des travaux (et dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de votre PC ou PA).

Type de travaux	Pas de formalité	Demande Préalable	Permis de Construire
Une cabane, un abri de jardin, un appentis.	< 5 m ²	< 20 m ²	> 20 m ²
Une terrasse non couverte de plain-pied (béton ou bois)	. Sans surélévation, quelle que soit la surface. . Surélevée et < 5 m ²	Surélevée et < 40 m ²	Surélevée et > 40 m ²
Une piscine	< 10 m ² Non couverte Restant moins de 3 mois	< 100 m ² Non couverte ou avec une couverture de moins de 1,80 m de haut	> 100 m ²
Un portail, un mur de clôture, une clôture		✓	
Un garage, une extension		< 20 m ² si non accolé à l'habitation ou < 40 m ² si accolé à l'habitation	> 20 m ² si non accolé à l'habitation ou > 40 m ² si accolé à l'habitation
Façades, ravalement, bardage, toit, tuiles	Remplacement à l'identique (même matériau, même couleur)	✓	
Fenêtre de toit de type Velux, fenêtre, porte-fenêtre : création, changement	Remplacement à l'identique (même matériau, même couleur)	✓	
Photovoltaïque sur le toit		✓	
Véranda, terrasse couverte	< 5 m ²	< 40 m ²	> 40 m ²

Les travaux sont finis? Il faut en informer la Mairie. Pour cela, déposez la DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux); le document est donné en même temps que l'arrêté d'autorisation de travaux. Vous pouvez aussi utiliser un imprimé vierge, le CERFA N°13408*12. Après le dépôt, un récolement, une vérification de la concordance entre l'autorisation donnée et les travaux réalisés, sera fait par la Mairie qui, si tout est conforme, vous délivrera une attestation de non-contestation de conformité.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les autorisations à demander suivant les travaux que vous souhaitez réaliser (attention! Tous les travaux ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme doivent être conformes au PLU).

VIE LOCALE

LA CARTE OÛRA POUR TOUS LES TRANSPORTS

LA RÉGION VOUS TRANSPORTE: OÛRA BIEN+QU'UNE CARTE!

La Région organise le réseau La région vous transporte qui regroupe les cars Région, les cars région express, les cars TER, les trains TER et sur certains territoires des dessertes de Transport à la demande. Pour encourager l'utilisation des transports collectifs et faciliter les parcours combinant plusieurs modes, la Région et ses partenaires ont initié Oûra.

Oûra c'est aujourd'hui une appli qui permet de calculer son itinéraire en transport collectif sur le territoire régional avec 55 réseaux intégrés. La possibilité d'acheter ses titres de transport et dans quelques moi d'acheter un billet unique même dans le cadre d'une utilisation de plusieurs réseaux de transport. C'est également une carte qui permet de télécharger ses abonnements multi modaux.

Cet outil est le support indispensable pour voyager sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.



JARDIN PARTAGÉ: INSCRIVEZ-VOUS!

Jardin de poche

Si vous êtes intéressés par le jardinage, si vous voulez vous joindre aux jardiniers déjà en action dans le jardin partagé de la rue du Bé d'Lé.



Contactez-nous

Vous pouvez contacter l'accueil de la mairie ou envoyer un mail à d.roullet@presilly.fr pour obtenir des informations pratiques.

SIVU BEAUPRÉ

BILAN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

• Ateliers annuels

Cette année, le SIVU Beaupré a proposé plusieurs ateliers après l'école et les mercredis. Les activités escalade, arts plastiques et magie, proposées à différents publics tout au long de l'année, ont rencontré un vif succès auprès des enfants. Que ce soit artistique ou sportif, les enfants ont pu découvrir et se perfectionner tout en s'amusant ! L'équipe prépare déjà un programme d'ateliers 2025-2026 alléchant. Plus d'informations et inscriptions à partir de juillet 2025.



• Camps ski

Du 3 au 7 mars 2025, 23 enfants du CE2 à la 4^e ont pu (re)découvrir la vie en collectivité lors d'un séjour neige à Combloux, organisé pour la 2nde année. Au rythme du ski, des veillées et de diverses autres activités (luge, biathlon...), les enfants et adultes ont passé des moments inoubliables et très drôles dans une atmosphère de franche camaraderie.

Les camps organisés par le SIVU ont vocation, pour les enfants, à perfectionner leur autonomie. Ils sont en charge de leurs affaires mais aussi des tâches de la vie du camp (cuisine, vaisselle, nettoyage, etc...).

• Ateliers petites vacances

Chaque période de vacances, le SIVU Beaupré organise des stages pour petits et grands. Entre les arts plastiques, le cirque, la cuisine, l'escape-game et pleins d'autres semaines à thème, chaque enfant a l'opportunité de toucher du doigt une nouvelle activité avec un rendu final qui ravit les enfants comme les parents.

• Sorties mercredis ou vacances

Les journées d'accueil de loisirs sont régulièrement l'occasion de sortir du SIVU et de découvrir de nouvelles contrées. Entre la visite au village du Père-Noël en décembre ou une sortie luge aux Glières pendant les vacances de février, ces moments forts sont très appréciés des enfants et des parents.

PROGRAMME DE L'ÉTÉ 2025:

• Semaine 1 – du 07 au 11 Juillet

Accueil extrascolaire, Séjour nature pour les CP-CM2 au camping Le Colombier, à côté de Seyssel, Stage d'arts plastique (CE2-5^e) & Stage de musique et chants (MS-CP).

• Semaine 2 – du 14 au 18 juillet

Semaine grimpe, pour les CE2-5^e, avec sortie falaise – accrobranche et canyoning, du 15 au 18 juillet, Stage cirque (MS-CM2).

• Semaine 3 – du 21 au 25 juillet

Accueil extrascolaire, Séjour MontRevel'Ado, pour les 6^e-3^e, du 21 au 26 juillet.

• Semaine 4 – du 28 juillet au 01 août

Accueil extrascolaire.

• Semaine 5 & 6 – du 04 au 15 août

Attention: fermeture du SIVU, les animateurs reprennent des forces !

• Semaine 7 – du 18 au 22 août

Accueil extrascolaire, Séjour MontRevel pour les CE2-CM2, du 18 au 23 août.

• Semaine 8 – du 25 au 29 août

Accueil extrascolaire les 25-26-27 août,

Attention: fermeture du SIVU les 28 & 29 août, préparation rentrée scolaire 2025-2026 !

Zoom sur la fermeture des 28 & 29 août:

Chaque année, le SIVU est fermé les deux derniers jours d'août. L'ensemble des agents est présent et s'occupe de la préparation de la rentrée. Rangement et réorganisation des locaux, préparation des projets de l'année suivante, temps d'échange avec les équipes enseignantes en vue d'une collaboration optimale mais aussi temps de formation des équipes sont au programme des deux jours. Ces deux jours de préparation s'avèrent précieux afin d'accueillir vos enfants tout au long de l'année scolaire dans des conditions optimales.

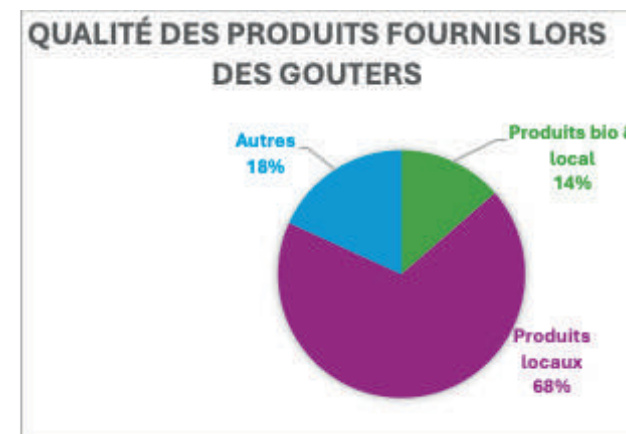
Zoom sur les goûters

Depuis la rentrée de septembre, le SIVU fournit les goûters des enfants en périscolaire.

Les équipes d'animation ont constitué 8 goûters type basés, autant que possible, sur des produits locaux et Bio et qui alternent quotidiennement sur des périodes de deux semaines. Les fruits viennent à changer à chaque cycle scolaire en fonction de la saison.

Les goûters sur 2 semaines		
1	Compote	Pain
2	Fruits (oranges)	Pain de mie
3	Yahourt	Pain Viennois
4	Fruits (pommes)	Pain
5	Salade de fruits	Pain
6	Yahourt	Pain
7	Fruits (poires)	Pain de mie
8	compote	pain
		Confiture
		Fromage à tartiner
		Confiture
		Tomme
		Miel
		Chocolat
		confiture
		Abondance

• En vert, les produits Bio & locaux issus de Haute Savoie,
 • En bleu, les produits locaux issus de Haute Savoie,
 • Entre parenthèse les fruits pour la période janvier février à titre d'exemple.



Les fournisseurs locaux du SIVU pour 2024-2025:

- **Pain, pain de mie, pain viennois:** Boulangeries de Beaumont & de Cruseilles
- **Fruits & compotes:** Ferme Burnaz Didier (Annecy, 74)
- **Fromages:** ferme de la Plagne (Etaux, 74)
- **Confitures:** Confitures de Pays Lou Fénérets (Ayze, 74)
- **Yahourt:** Ferme du Crêt Joli (Minzier, 74)



Un appel d'offre pour la fourniture des goûters est relancé pour chaque rentrée scolaire.





LA MAISON DU SALÈVE

Entre Genève et Annecy, la Maison du Salève vous accueille dans un cadre nature, au pied du Salève. Ancienne ferme de la chartreuse de Pomier datant du XVIII^e siècle, la Maison est aujourd'hui un lieu culturel ayant pour vocation de sensibiliser les visiteurs à la découverte de la nature, à la connaissance du patrimoine local et à la préservation du Salève à travers des expositions, une éco-boutique et des animations pour tous.



Exposition temporaire

EXPOSITION TEMPORAIRE «LE SALÈVE, UNE MONTAGNE PLEINE DE RESSOURCES»

Visible toute l'année dès 6 ans.

Une équipe composée de géologue, historien, glaciologue, archéologue a étudié entre 2018 et 2021 la formation des paysages du Salève, les usages et la gestion des espaces naturels par l'Homme. Cette exposition vous présente le fruit de ces recherches.

À partir de 6 ans

Quelle est cette étrange pierre noire ? Mène une petite enquête au Salève sur d'étranges fossés présents dans les alpages et pars à la rencontre de scientifiques pour t'aider dans ta quête.

Exposition soutenue par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.



Cerfs-volants

NOS ANIMATIONS FAMILLE

Nos propositions d'animation pour cet été :

- **Cerfs-volants :**
Mercredi 9 juillet à 10 h 30 | de 4 à 7 ans | 8 €
- **Vacheries au Salève !**
Vendredi 18 juillet à 14 h 30 | de 6 à 11 ans | 6 €
- **Refuge et biodiversité :**
Mercredi 6 août à 10 h 30 | de 3 à 7 ans | 8 €
- **Rallye nature :**
Mercredi 13 août à 14 h 30 | de 6 à 11 ans | 6 €
- **Secrets d'oiseaux :**
Vendredi 29 août à 14 h 30 | de 6 à 11 ans | 6 €

Retrouvez notre programme d'animations pour tout l'été, à télécharger sur www.maisondusaleve.com dans la rubrique agenda.

Animations sur réservation à info@maisondusaleve.com ou au 04 50 95 92 16.



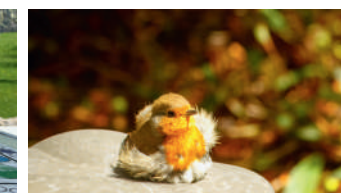
Vacheries du Salève



Boutique-mangeoire



Rallye nature



Secret d'oiseaux



NOS ANIMATIONS ADULTE/ADOS

Sur les traces de graniteurs

Dès 10 ans • Gratuit
Samedi 4 octobre • 9h30-12h30
Départ de Charly à Andilly

En compagnie de Pierre Cusin, membre de la Salévienne, partez à la découverte de l'histoire des graniteurs du Mont Sion. Visite réservée aux bons marcheurs, munis de chaussures de marche.

Après l'effort, un pique-nique partagé sur la place des graniteurs prolongera ce moment convivial.

INFOS ET RÉSERVATIONS

📍 775, Route de Mikerne 74160 Présilly
☎ +33 (0)4 50 95 92 16
✉ info@maisondusaleve.com
🌐 www.maisondusaleve.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).



Les nuits en filets

À partir de 8 ans • 65€/adulte, 58€/enfant
Mercredi 16 juillet et mercredi 27 août • 21h
Monnetier-Mornex

Après une balade nocturne qui vous permettra une immersion en forêt, installez-vous pour dormir dans les filets de Filenvol. Vivez une nuit au milieu des arbres, suspendu dans les airs ! Réveillez-vous en pleine nature, dégustez un petit déjeuner et profitez du site jusqu'à midi.

Prévoir lampe frontale et matériel pour dormir (tapis de sol, sac de couchage, coussin) | En partenariat avec Filenvol.

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO POUR LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Dans le cadre de la politique de développement des modes doux et pour inciter les habitants du territoire à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels, la collectivité fait évoluer son dispositif d'aide à l'achat en 2025 en incluant :

- les vélos classiques mécaniques
- les vélos à assistance électrique
- les vélos cargos
- les vélos adaptés
- neufs ou d'occasions, achetés dans une boutique spécialisée en Région Auvergne Rhône-Alpes.

Quelle aide pour l'achat d'un vélo?

Une enveloppe de 25 000 € est attribué chaque année. L'aide est de 25 % du prix d'achat, plafonnée en fonction du type de vélo comme dans le tableau ci-dessous.

Quelles conditions pour bénéficier de l'aide?

Pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo, vous devez :

- être une personne physique
- habiter sur l'une des 17 communes du territoire
- être majeur
- avoir acheté un vélo en 2025 conforme à la réglementation en vigueur dans une boutique spécialisée en Région Auvergne Rhône-Alpes

Quels vélos sont concernés?

Sont éligibles les types de vélos ci-dessous :

- Les vélos classiques dits mécaniques, neufs ou d'occasion
- Les vélos classiques à assistance électrique (VAE) neufs ou d'occasion
- Les vélos cargos neufs et d'occasion avec ou sans assistance électrique
- Les vélos neufs et d'occasion composant les « vélos adaptés ». On entend par vélo adapté les vélos qui répondent aux besoins de personnes en situation de handicap.

Ne sont pas éligibles :

- les vélos uniquement dédiés aux loisirs/sport et à la promenade, l'aide visant à aider au développement de la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien !
- tout vélo à assistance (neuf ou occasion) utilisant une batterie au plomb
- les speedbikes ou autre vélo permettant une assistance au-dessus de 25km/h et devant être immatriculés

Le bénéficiaire ne peut solliciter qu'une seule aide pour l'achat d'un vélo (Pendant 3 ans, sans possibilité de revente.)

Une seule aide par ménage pour l'achat d'un Vélocargo.

	Prix maximum d'achat	Taux d'aide	Aide maximum octroyée
Vélo classique mécanique (neuf ou occasion)	1 500 €	25 %	100 €
Vélo à assistance électrique (neuf ou occasion)	4 000 €	25 %	200 €
Vélocargo, vélo adapté handicap avec ou sans assistance électrique (neuf ou occasion)	/	25 %	500 €

Puis-je avoir une aide complémentaire?

Cette aide est indépendante des aides apportées par les autres collectivités (commune, état...).

Comment en bénéficier?

Pour obtenir l'aide à l'achat d'un vélo:

- Prendre connaissance du règlement de l'aide à l'achat en cliquant ici
- Remplir le formulaire et l'attestation sur l'honneur disponible en cliquant ici
- Joindre:
 - la copie de la facture d'achat du Vélo, au nom du demandeur.
 - un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du compte au nom du demandeur, sur lequel l'aide sera versée.
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - la copie du certificat d'homologation du vélo si le vélo en possède un.
 - Toutes les clauses sont indiquées et détaillées dans le formulaire et le règlement de l'aide à l'achat.



NOUVELLE APPLICATION MOBILE INTERCOMMUNALE: CC GENEVOIS!

La Communauté de Communes et ses 17 communes membres lancent une application mobile gratuite, disponible dès le 14 avril 2025 sur smartphone! Cet outil simplifie l'accès à l'information locale pour les habitants et les nouveaux arrivants, tout en centralisant actualités, événements et services pratiques.

Avec cette application, accédez à un concentré d'informations en quelques clics:

- Actualités et alertes en temps réel
- Agenda événementiel: retrouvez les manifestations près de chez vous
- Services pratiques: horaires, contacts, démarches
- Interactions: signalez des incidents liés aux déchets, à la voirie à l'éclairage,...
- Notifications personnalisées: recevez des alertes adaptées à vos envies

Chaque commune et la CCG disposent d'un espace dédié pour partager des actualités spécifiques.



15 NOUVEAUX ARRÊTS POUR LA LIGNE HÉLÉMAN VUACHE-GENEVOIS-ANNEMASSE!



La ligne HÉLéman Vuache-Genevois composée de 6 arrêts depuis mai 2023, devient HÉLéman Vuache-Genevois-Annemasse et est dotée de plus de 15 arrêts supplémentaires dès le mois d'avril 2025.

Si vous habitez à Valleiry, Jonzier, Vers, Chênex, Beaumont, Neydens, Archamps, Saint-Julien-en-Genevois ou encore Collonges-sous-Salève, vous verrez de nouveaux arrêts s'installer prochainement au bord de la route.

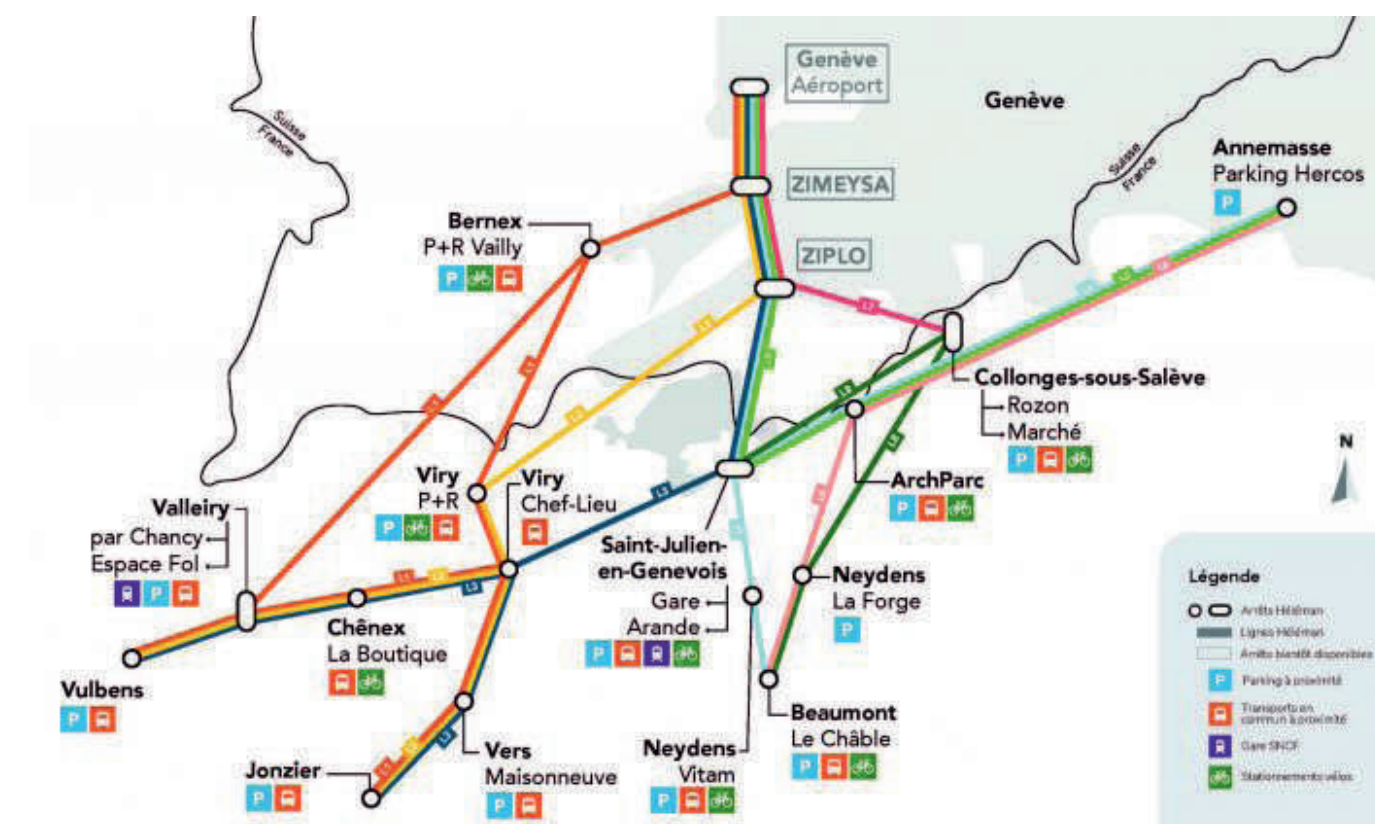
Vous pourrez vous rendre comme passager ou conducteur vers des zones d'emploi importantes telles que Saint-Julien-en-Genevois, ArchParc, Annemasse ou la Suisse.

Découvrez la carte du réseau et ses 7 lignes. Si vous passez par au moins 2 arrêts d'une ligne, alors vous pouvez proposer vos trajets sur l'application HÉLéman en tant que conducteur.

L'ouverture de cette extension se fait en 2 temps:

- Le 14 avril, la ligne ouvre aux conducteurs, ils peuvent commencer à proposer leurs trajets en étant indemnisés.
- Le 5 mai, ouverture totale du service. Les premiers passagers peuvent faire des demandes de trajets sur l'application.

Pour rappel, HÉLéman est une application de covoiturage sans réservation qui met en relation les conducteurs et les passagers qui font le même trajet au même moment. Les conducteurs proposent leur trajet au moment de le faire et les passagers font leur demande sur l'application. Les conducteurs sont notifiés dans l'application et grâce aux panneaux lumineux au bord de la route. Le conducteur est indemnisé dès qu'il propose un trajet en heure de pointe, même sans prendre de passager. Et pour le passager, c'est gratuit!



REPAS DE LA PAROISSE, UN SUCCÈS!

Le 16 février s'est déroulé notre traditionnel repas de paroisse, nous avons servi 70 repas à emporter, et 140 repas ont été servis dans la salle communale.

Nous remercions chaleureusement les nombreuses personnes qui ont répondu présents, de Présilly et des clochers voisins; nous remercions les personnes qui n'ont pas hésité à sonner aux portes pour vendre ces nombreuses cartes, les bénévoles qui ont répondu présents: pour mettre la table le samedi matin, servir le repas le dimanche, essuyer et ranger la vaisselle et la salle; les commerçants qui nous ont offert des lots pour notre tombola, le conseil municipal qui met gracieusement la salle et la cuisine à notre disposition; les prêtres qui nous soutiennent; M. Gratz qui nous a concocté un bon repas avec l'aide de notre ami Patrick.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine toujours plus nombreux!

Marie-Luce et Martine, pour l'équipe paroissiale.



UNION SALÈVE FOOT

Sous un ciel azur espagnol, les jeunes espoirs de l'Union Salève Foot (USF), catégorie U15, ont illuminé la prestigieuse Copa Castell à Blanes. Ce tournoi international, orchestré par Euro-Sporting, émanation de l'UEFA, a accueilli trois équipes dynamiques de l'USF, soit une quarantaine de jeunes talents, témoignant de la richesse de notre centre de formation.

La première équipe a brillamment navigué dans cette compétition relevée, atteignant une honorable sixième place. Confrontés à des adversaires européens de niveau régional, ces jeunes athlètes ont exhibé une technique prometteuse et une combativité remarquable. Ce résultat met en lumière la qualité de l'encadrement du club et le potentiel florissant de ses joueurs.

Cependant, c'est la deuxième équipe qui a récolté les ovations les plus chaleureuses. Au-delà des performances sur le terrain, les organisateurs ont tenu à saluer l'exemplarité de leur conduite et de celle de leur encadrement en leur décernant le trophée du fair-play. Cette distinction met en exergue les valeurs d'éthique sportive et de respect profondément ancrées au sein de l'USF.

Ce séjour ibérique restera un jalon important dans le parcours de ces jeunes footballeurs et footballeuses. Au-delà de la compétition, cette immersion culturelle leur a permis de découvrir de nouvelles approches du jeu et de consolider leur esprit d'équipe. Nul doute que cette expérience internationale aura un impact positif sur leur développement sportif et personnel.



L'Union Salève Foot peut légitimement être fière de la performance et de l'état d'esprit irréprochable de ses trois équipes U15 sous le soleil espagnol. Plus que jamais, l'USF se positionne comme un acteur essentiel de la vie locale, un vecteur de cohésion sociale sur son territoire, et contribue activement à l'animation de la commune à travers des initiatives enrichissantes comme ce voyage international. Des remerciements sincères sont adressés à l'encadrement sportif dévoué de l'USF, aux parents accompagnateurs, aux sponsors fidèles et aux communes de tutelle pour leur soutien constant.

Du côté de nos jeunes joueuses le stade du Varday (Villaz) a vibré le samedi 19 avril à l'occasion de la première édition d'un tournoi U15 dédié au football féminin. Cet événement prometteur a mis en lumière le talent et la passion des jeunes joueuses. Dans cette dynamique positive, nous adressons nos plus vives félicitations à nos U15 Féminines pour leur éclatante victoire à ce tournoi! Leur performance, empreinte de maîtrise et de détermination, a auguré d'une journée mémorable pour le football féminin au sein de l'Union Salève Foot.



FIT'N'FIGHT

20 ANS DÉJÀ!

En 2005 Christine, Badria et Loic, des copains du village ayant la même passion du sport, prennent le pari lors d'une soirée de créer une association afin de faire partager leurs compétences et leur énergie aux habitants du village.

Avec 30 adhérents et 3 cours ces jeunes amis étaient ravis de voir lors des premiers cours que l'activité physique loisir-plaisir suscitait autant d'enthousiasme.

20 ans plus tard l'ambiance conviviale et bienveillante est toujours présente, seuls les profs ont un peu changé et vieilli (sic).

Cependant notre approche reste donc toujours la même: associer plaisir, douceur, simplicité et efficacité durant 1h de cours chaque semaine lors des cours de yoga, pilates, salsa, nia, danse yoga enfant et eveil corporels comme le do-in.

Et de proposer aussi des moments ponctuels de convivialité au cours de l'année comme l'été au parc, la sortie Raclette-Glières ou le pot de l'Avent...

Après avoir franchi le sésame de l'adhésion (gratuite- Cf. illustration) qui sert à vous faire connaître et ainsi nous permettre de répondre au mieux à vos attentes.

Notre planning hebdomadaire pour la prochaine saison 2025-2026 est assez similaire à celui de l'année dernière. (En illustration) - provisoire dans l'attente de la confirmation de la disponibilité de la salle des fêtes de Présilly.

Des petits changements cependant :

- Le cours de danse enfant est désormais le mardi soir à 17 h.
- Le cours de méditation relaxation devient régulier toute l'année.

Nos places sont limitées notamment pour les cours qui ont lieu dans la salle de l'ancienne école de Beaumont (Cf. planning). Il arrive cependant qu'au cours de l'année nous puissions accueillir de nouveaux adhérents qui bénéficient alors d'un tarif ajusté au prorata de la saison. N'hésitez pas à tenter votre chance.

À savoir également que les cours du matin s'adressent plutôt à un public «sénior» sans exclure les autres tandis que ceux du soir sont plus adaptés aux «actifs».

Venez nous découvrir durant l'été au parc Meyer au Châble, les mercredis à 18 h 30 pour des cours gratuits (annulés en cas de pluie, orage,...) ou lors de la fête des associations le samedi 6 septembre place du marché de Beaumont.

Version 1

SAISON 2025 / 2026

LUNDI		MARDI			MERCREDI			JEUDI	
PRESILLY	BEAUMONT	PRESILLY	BEAUMONT	CHABLE	BEAUMONT	PRESILLY	CHABLE	PRESILLY	BEAUMONT
Salle des fêtes	anc. école	Salle des fêtes	anc. école	Motricité CDL	anc. école	Salle des fêtes	Motricité CDL	Salle des fêtes	anc. école
		51- YMP tous niveaux 9H - 10H						45- Pilates confirmé 9H00 - 10H00	
41- Pilates tous niveaux 9h55 - 10h55						11 - Pilates SENIOR 9h55 - 10h55			
42 - Pilates tous niveaux 11H00 - 12H00		20 - YOGA sénior SENIOR 10H15 - 11H15	20 - YOGA sénior SENIOR 10H15 - 11H15			12 - Pilates SENIOR 11H00 - 12H00			
			91- YOGA DANSE enfant 5-10 ans 17H15 - 18H15						
24 - VINIYOGA tous niveaux 19H - 20H	30 - DO-IN SAISON Automne 19H - 20H	52- YMP / Pilates tous niveaux 19H00 - 20H00	425 MEDITATION RELAXATION 19H00 - 20H00	21 - YOGA tous niveaux 18H35 - 19H35		43 - Pilates tous niveaux 18H30 - 19H30	53- YMP tous niveaux 19H00 - 20H00		Salsa 60 - EXPERIMENTE 19H - 20H
				81 - NIA Danse tous niveaux 19H40 - 20H40		44 - Pilates confirmé 19H30 - 20H30			Salsa 61 - DEBUTANT 20H - 21H

- Renseignements et inscription:
www.fitnfight.fr
<https://fitnfight.s2.yapla.com/fr/>

- Contact:
Tél: 04 50 75 56 42
Mail: fitnfight@hotmail.fr



FÊTE DE L'ÉTÉ

PRÉSILLY

14 JUIN

À PARTIR DE 17H00

ARTISANS ET PRODUCTEURS LOCAUX
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
ANIMATIONS
CONCERT DES CHILI MUFFINS



ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION

La Présilienne

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

- Chloé GAILLARD
née le 24 novembre 2024
- Élhora PERRUCHET QUATREVAUX
née le 25 décembre 2024
- Tom AMARAL DIOGO DOUCELIN
né le 24 janvier 2025
- Hildegard MAZET GAILLARD
née le 6 février 2025
- Livia ALBOLINO
née le 14 mars 2025
- Louison GIRONDE
née le 23 avril 2025



MARIAGE

- Gennaro ALBOLINO & Laëtitia VETTOREL
mariés le 1^{er} mars 2025

Déchetterie de Neydens

Chemin de Fillinges - 74160 Neydens
Tél. : 06 27 82 12 78

HORAIRE D'OUVERTURE

> ÉTÉ, de mars à octobre

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h-18h
- Mardi : 14h-18h (fermée le mardi matin)
- Samedi : 9h-18h

> HIVER, de novembre à février

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h-17h30
- Mardi : 14h-17h30 (fermée le mardi matin)
- Samedi : 9h-17h30

Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture.

RAPPEL : Il est obligatoire de présenter votre carte d'accès à l'entrée de la déchetterie !



NUMÉROS UTILES

SANTÉ :

- Numéro d'appel d'urgence européen 112
- SAMU 15
- Police Secours / Gendarmerie 17
- Sapeurs-Pompiers 18
- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114
- Hôpital de Saint-Julien 04 50 49 65 65
- Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11
- Pharmacie du Châble 04 50 04 41 97

SERVICES À LA POPULATION :

- École maternelle Beaupré 04 50 04 47 43
- École élémentaire Beaupré 04 50 04 59 58
- RécréA 04 50 83 77 78
recrea@sivu-beaupre.fr
- Accueil petite enfance CCG 04 50 95 92 60
- Déchetterie intercommunale de Neydens 04 50 04 41 67
- SPA Annecy-Marlioz 04 50 77 82 40
- Proxigem (bus à la demande) 0 800 04 74 00

HORAIRE DE LA MAIRIE :

À compter du 28 mai 2025, l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois (38 rue Georges de Mestral, 74160 Archamps) est fermé tous les mercredis après-midi.

Nouveaux horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi : de 9h à 12h (fermé l'après-midi)
- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Vous pouvez également nous contacter via notre adresse mail : mairie@presilly.fr

POUR CONTACTER LA MAIRIE :

Téléphone : 04 50 04 42 50
Fax : 04 50 04 55 61
Email : mairie@presilly.fr

Travaux

AVRIL À DECEMBRE 2025

PRESILLY

(Secteur du Thouvet)

DÉVOIEMENT ET RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

